

ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

1 IMMÉDIATEMENT PREMIERS SOINS

En cas de piqûre, blessure
ou contact sur peau lésée

Nettoyage immédiat de la plaie (eau + savon) puis rinçage



Réaliser une antiseptie de la plaie à l'eau de Javel 9° dilué au 1/5
ou soluté de Dakin pur, ou à défaut Bétadine® dermique jaune pure,
ou alcool à 70°, en assurant un temps de contact d'au moins 5 mn.



En cas de projection
sur une muqueuse ou les yeux

Rinçage immédiat et abondant au sérum
physiologique ou à l'eau au moins 5 mn.

2 DÈS LA 1^{ère} HEURE QUI SUIV L'ACCIDENT

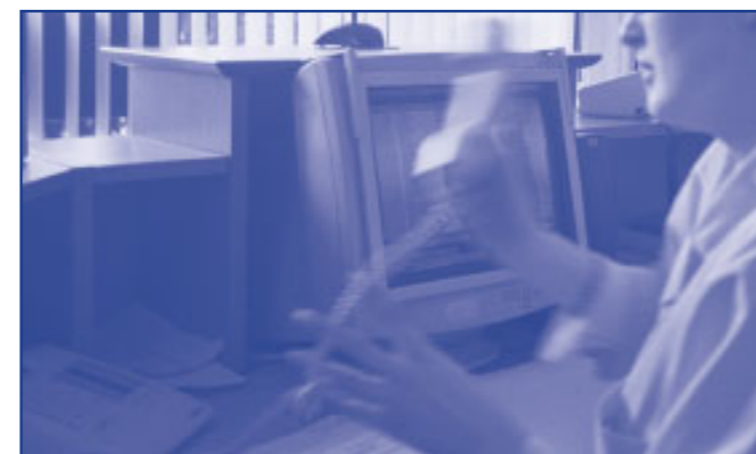
Consultation rapide (au mieux dans les 4 heures)
du médecin référent ou du médecin du service
des urgences le plus proche afin de :

- évaluer le risque de contamination virale
- débiter en URGENCE un traitement prophylactique, s'il y a lieu
- organiser le suivi sérologique
- obtenir un certificat initial rempli par le médecin

*

En l'absence d'un médecin référent, vous pouvez contacter
VIH Info Soignants 0 810 630 515 (7jours sur 7 de 9h à 21h)
pour obtenir les coordonnées d'accueil le plus proche

numéro du médecin référent :



3 À FAIRE DANS LES 24 HEURES

Déclarer l'accident du travail à votre caisse
de sécurité sociale (formulaire S.6101), à votre
employeur et/ou à votre assureur si vous avez
contracté une assurance volontaire accident
du travail (secteur libéral)

Consulter le médecin du travail
ou votre médecin qui assurera
votre suivi médical et sérologique.

*

A noter : les infirmiers libéraux doivent **souscrire**
une assurance volontaire pour être couverts
contre le risque de contamination professionnelle.